



Une information claire et précise sur les travaux de votre immeuble

► Nous vous garantissons une information « Service Plus » sur les travaux programmés concernant votre résidence 48h avant le début des travaux.

En savoir plus

□ Habitats de Haute-Alsace s'engage à vous informer individuellement ou par voie d'affichage, au minimum 48h à l'avance, des interventions techniques programmées dans les parties communes de votre immeuble :

Il vous est notamment précisé :

- la nature de l'intervention
- le délai de l'intervention
- l'identité de l'entreprise intervenante
- les modalités de réalisation des travaux